

Prescriptions relatives aux risques rencontrés dans les différentes activités

☐ Mise en œuvre d'appareils ou d'outillages (chap. 30 à 37)

■ Manutention mécanique des charges

Evolution



☐ Levage

AVANT la manœuvre	Chargé de travaux	<p>PRESCRIT de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Baliser ou mettre en place une surveillance Respecter les règles de levage (examen d'adéquation de levage) Eloigner toute personne étrangère à la manœuvre Désigner un chef de manœuvre <p>INTERDIT de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser des appareils ou accessoires dont la limite de validité est dépassée
	Tout intervenant	<p>INTERDIT de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Franchir ou retirer les balisages Séjourner ou de stationner sous une charge
PENDANT la manœuvre	Tout utilisateur	<p>PRESCRIT de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre autorisé et désigné pour diriger une manœuvre et pour utiliser un moyen de manutention Etre formé pour les opérations d'élingage
	Chef de manœuvre	<p>PRESCRIT de:</p> <ul style="list-style-type: none"> S'identifier (gilet de couleur) Etre en liaison permanente (à vue et/ou à voix) avec le conducteur
FIN de manœuvre	Chef de manœuvre	<p>PRESCRIT de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Retirer le balisage mis en place

